

**Arrêté n° 5799-2025/ARR/DRH du 29 décembre 2025
fixant la liste des organisations syndicales représentatives à la province Sud au titre
de l'année 2026**

Historique :

Créé par : *Arrêté n° 5799-2025/ARR/DRH du 29 décembre 2025 fixant la liste des organisations syndicales représentatives à la province Sud au titre de l'année 2026*

*JONC du 7 janvier 2026
Page 76*

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2026 et pour l'année 2026, en application de l'article 14 de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 susvisée, sont reconnues représentatives à la province Sud, les organisations syndicales suivantes :

- la Fédé ;
- l'Union des Syndicats des Ouvriers et Employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ;
- l'Union syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE) ;
- l'Union Territoriale de la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (UT CFE-CGC)

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à madame la commissaire déléguée de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.